

11 00002
3/1/2011
2006 D791

Anne-Marie TORRES - Michel ORIOL Commissaires aux comptes
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 16, rue de l'industrie
66240 SAINT-ESTEVE
492770441 RCS PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE DU 16 DECEMBRE 2010

La soussignée, Anne-Marie TORRES
demeurant 20, rue Alexandre Ansaldi à 66000 PERPIGNAN

Gérante de la société Anne-Marie TORRES - Michel ORIOL Commissaires aux comptes,
société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 500 parts
sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout
autre endroit dans le même département par simple décision de la gérance,

Décide :

- de transférer le siège social du 16, rue de l'industrie à 66240 SAINT-ESTEVE au 20, rue
Alexandre Ansaldi à 66000 PERPIGNAN à compter du 1er Janvier 2011
- et de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – Siège Social

"Le siège social est fixé : 20, rue Alexandre Ansaldi 66000 PERPIGNAN."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent
procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, la gérante a dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé après
lecture.

Anne-Marie TORRES

